



Le Président Evariste Ndayishimiye exhorte le Groupe CMC-ORASCOM à accélérer les travaux d'aménagement du Barrage Hydroélectrique de Jiji et Mulembwe

Le 1^{er} mars 2022, le Président de la République SE Evariste Ndayishimiye a effectué une visite surprise aux sites du projet d'aménagement du barrage hydroélectrique de Jiji et Mulembwe (AHEJIMU) qui prévoit la mise en œuvre du complexe hydroélec-



trique composé de l'aménagement hydroélectrique de Jiji, d'une puissance installée de 32,5MW et de l'aménagement hydroélectrique de Mulembwe, d'une puissance installée de 17MW. Les deux centrales sont éloignées de 3,75 km l'une de l'autre.

Ce projet prévoit également des routes et autres infrastructures connexes nécessaires d'évacuation de l'énergie dans le réseau électrique burundais interconnecté.

L'objectif de cette descente de SE le Président de la République sur ce site, était de s'enquérir sur l'état d'avancement de ces travaux de développement national. En effet, il a reçu des informations faisant état de retard consistant lié aux travaux.

Le Chef de l'Etat voulait ainsi se rendre compte de l'état d'avancement de ces travaux pour interpeller les respon-

sables à prendre des mesures qui s'imposent pour que les travaux qui semblent à l'arrêt reprennent et soient finalisés dans les délais.

Ainsi, le constat est que le Groupe constructeur CMC-ORASCOM qui a gagné le marché d'exécution de ce projet ne respecte pas les clauses du contrat d'exécution de ce marché, et a des réclamations envers le maître d'ouvrage, et celui-ci le nie catégoriquement précisant que ces dernières sont infondées. Il s'agit entre autres des coûts supplémentaires liés au dépassement des délais pour la mise en œuvre du contrat, du retard de paiement, de la rupture des approvisionnements, des travaux connexes qui n'ont pas encore commencé, des sous-traitants qui ne font aucun objet de surveillance, etc.

A cet égard, ce marché qui a été lan-

Dans ce numéro:

page

Le Président Evariste Ndayishimiye exhorte le Groupe CMC-ORASCOM à accélérer les travaux d'aménagement du Barrage Hydroélectrique de Jiji et Mulembwe

1

Le Saint-Père adresse un message de vœux au Chef de l'Etat

2

La Première Dame du Burundi reçoit une délégation de médecins chinois

4

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement de la République du Burundi participe à la 5^{ème} Session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

5

6

Communiqué de Presse no3 de la Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 02 Mars 2022

12

cé en octobre 2018 devrait être clôturé en 2023. A 4 ans, les travaux avancent à un taux de 42 %.

Prenant la parole lors d'une réunion tenue en marge de cette visite, au site d'exploitation, le Président de la République SE Evariste Ndayishimiye demande aux constructeurs d'accélérer les travaux pour clôturer dans les délais ce projet combien important pour la population Burundaise. Il leur exhorte la collaboration, le travail de

qualité ainsi qu'un langage franc pour réussir ensemble.

« J'attends de vous un ferme engagement et une honnêteté sans faille pour que le barrage soit remis à temps, car le retard d'exécution freine d'autres travaux de développement », a souligné le Numéro Un Burundais.

(www.presidence.gov.bi)

Le Saint-Père adresse un message de vœux au Chef de l'Etat



Le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye a reçu en audience, le jeudi 3 mars 2022 au Palais Présidentiel de Gitega, Mgr Dieudonné Datonou, le Nonce Apostolique du Burundi.

Ce dernier a indiqué qu'il était porteur d'un message de sa Sainteté le Pape François adressant ses meilleurs vœux pour l'année 2022 au Président de la République du Burundi.

Le Nonce Apostolique a en outre révélé que sa rencontre avec le Chef de l'Etat Burundais est dans l'objec-

tif de lui remettre l'invitation du Saint-Père à venir visiter le Saint-Siège dans un proche avenir.

Le Numéro Un Burundais s'est réjoui de cette invitation qui cadre dans le renforcement des relations avec le Saint-Siège et a promis d'y répondre.

Au cours de leur entretien, les deux hautes personnalités ont justement eu l'occasion de passer en revue les relations bilatérales entre le Burundi et le Siège Apostolique. (www.presidence.gov.bi)

Le Président Ndayishimiye souhaite que la Banque d'Investissement et de Développement des Femmes participe au développement socio-économique du pays



Lors de l'inauguration de la Banque d'Investissement et de Développement des Femmes (BIDF) le jeudi 03 mars 2022 en Province de Gitega, le Chef de l'Etat SE Evariste Ndayishimiye a exhorté les responsables de cette banque commerciale à faire fructifier son capital pour qu'elle participe au développement socio-économique du pays à travers les femmes.

Le Président de la République, qui avait fait le déplacement en compagnie de la Première Dame pour témoigner son soutien à l'autonomisation de la femme Burundaise, a tenu à préciser la spécificité de cette institution bancaire par rapport aux autres. Il a indiqué que cette banque vient pour encourager et promouvoir le développement des femmes et des filles par l'octroi des crédits à faible taux d'intérêt en vue de permettre à ces dernières d'exécuter les projets de développement.

"Nous voudrions que cette banque contribue à l'employabilité des jeunes filles afin qu'elles soient à mesure d'initier des projets qui conduiront à un développement durable", a dit le Chef de l'Etat interpellant les femmes et les filles à se regrouper en associations et en coopératives pour bénéficier pleinement des avantages offerts par la BIDF.

"Le temps de l'oisiveté est révolu au Burundi", a martelé le Numéro Un Burundais invitant toutes les femmes Burundaises en général et les dirigeants de la BIDF en particulier à travailler d'arrache-pied pour que cette banque apporte une part importante au développement du pays et que leur labeur serve d'exemple aux générations futures.

S.E Evariste Ndayishimiye a en outre rappelé que la BIDF est la deuxième banque créée après la Banque d'Investissement des Jeunes (BIJE) dans le cadre de soutenir les catégories de la population qui ont été longtemps négligées, raison pour laquelle il a recommandé aux responsables de ces banques d'accompagner leurs clients en les aidant à orienter les crédits contractés vers la réalisation des projets de développement durable.

En vue d'encourager les autres femmes à investir dans la BIDF, la Première Dame SE Angeline Ndayishimiye a pris les devants par l'ouverture d'un compte courant, devenant ainsi et officiellement une cliente de cette banque. (www.presidence.gov.bi)

La Première Dame du Burundi reçoit une délégation de médecins chinois



La Première Dame du pays, SE Angeline Ndayishimiye a reçu en audience le mercredi 02 mars 2022 au siège de la Fondation Bonne action Umugiraneza sise à Kibimba, en commune Giheta de la province de Gitega, une délégation des médecins chinois dirigée par l'Ambassadeur de Chine au Burundi, Madame ZHAO Jiangping. Avant l'audience, la délégation a d'abord effectué une visite guidée avec la Première Dame du Pays au sein de la clinique de la Fondation « Bonne action Umugiraneza » pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux de construction.

A la sortie de l'audience, la Première Dame du Pays et Présidente de la Fondation Bonne action Umugiraneza, a indiqué que les échanges ont porté sur le projet de la campagne de l'opération de la cataracte prévue pour les patients vulnérables au mois d'avril 2022 à la clinique de la Fondation à Kibimba.

Au nom de la délégation des médecins chinois, l'Ambassadeur de la Chine au Burundi a apprécié positivement le travail de la Fondation « Bonne action Umugiraneza » et de la Première Dame du pays, SE Angeline Ndayishimiye qui s'emploie à l'amélioration

du secteur de la santé, le bien-être de la population et qui favorise le développement du pays.

La Première Dame du pays et Présidente de la Fondation « Bonne action Umugiraneza », a exprimé sa gratitude envers la République populaire de Chine qui ne cesse de soutenir le Gouvernement du Burundi et la Fondation « Bonne action Umugiraneza » en particulier dans ses œuvres qui visent à soutenir les gens vulnérables dans différents secteurs. (www.rtnb.bi)

L'Assemblée Nationale : clôture de la session parlementaire ordinaire



L'Assemblée Nationale du Burundi a clôturé le lundi 28 février 2022, la session parlementaire ordinaire de décembre 2021.

Dans son discours le président de l'Assemblée Nationale le très Honorable Gélase Daniel Ndirakobuca a fait le bilan des réalisations de la session écoulée.

Pendant la session parlementaire ordinaire de décembre 2021, l'Assemblée Nationale a adopté 11 projets de loi. Parmi les 11 projets de loi adoptés figurent :

Le projet de loi portant répression de la cybercriminalité au Burundi, celui portant code du transport ferroviaire et celui portant modification de certaines dispositions du code de protection sociale et revalorisation des pensions pour le secteur public.

Lors de la clôture de la session parlementaire ordinaire de décembre 2021, le Très Honorable Gélase Daniel Ndirakobuca a déclaré que l'Assemblée Nationale félicite le Chef de l'Etat et son Gouvernement pour le dialogue et les actions diplomatiques engagés, tant sur le plan bilatéral que multilatéral, afin que la République du Burundi reprenne sa place dans le concert des nations, dans le respect de sa souveraineté.

L'Assemblée Nationale se joint au chef de l'État pour adresser sa sincère reconnaissance à tous les intervenants au dialogue politique depuis le 2 février 2021 entre le Burundi et l'Union Européenne, qui a abouti à la levée des sanctions, a dit le Président de l'Assemblée Nationale.

Malheureusement, a-t-il ajouté, cette décision n'a pas plu à certains burundais résidant à Bruxelles : ils ont manifesté contre la levée des sanctions qui avaient été imposées au Burundi et qui l'étouffaient.

L'Assemblée Nationale exhorte ces burundais à changer de mentalité et à prendre pour exemple les Burundais qui rentrent chez eux et qui contribuent au développement de leur patrie.

Comme l'année 2022 a été dédiée à l'agriculture, le Président de l'Assemblée Nationale a encouragé les députés à contribuer à la promotion d'une agriculture de qualité basée sur l'innovation, tel que cela est souhaité par le Président de la République SE Evariste Ndayishimiye. (www.presidence.gov.bi)

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement de la République du Burundi prend part à la 5^{ème} Session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement S.E. Ambassadeur Albert SHINGIRO a participé à la 5^{ème} Session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) qui s'est tenue à Nairobi du 28 février au 02 mars 2022 qui a pour priorité de progresser vers un accord mondial sur la pollution plastique.

Dans son discours, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement S.E. Ambassadeur Albert SHINGIRO a signalé que la tenue de

cette assemblée sous le thème « **renforcer les actions de la nature pour atteindre les objectifs de développement durable** » vient à point nommé. Ce thème novateur vient encore une fois prouver leur détermination dans la prise des mesures ambitieuses pour faire évoluer le monde sur une voie durable, résiliente et repenser la gouvernance mondiale au service de l'humain et de la planète. Le changement climatique n'est pas la seule source de tous les maux en face de la vie humaine, mais force est de constater qu'il en constitue un facteur aggravant.



Le Ministre Albert SHINGIRO a souligné que c'est dans cette optique que le Gouvernement du Burundi s'est engagé dans la protection de l'environnement et la résilience climatique des communautés. Cette volonté se manifeste à travers les priorités phares du Plan National de Développement du Burundi (PND 2018-2027), ainsi que le Document d'Orientation de la Politique Environnementale, Agricole et de l'Élevage et par-dessus tout, le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2021-2027). Le Burundi a mis en place les outils de planification et de suivi ci-après : le décret de 2018 portant interdiction de

l'importation, de la fabrication, du commerce et de l'utilisation des déchets et d'autres emballages en plastique ; le Plan d'Action National d'adaptation au changement climatique ; la stratégie nationale sur les changements climatiques et son plan d'action et la mise en place d'un vaste programme de reboisement « **EWE BURUNDI URAMBAYE** », Burundi vert.

C'est pourquoi le Burundi, voudrait saisir cette occasion, pour solliciter auprès des partenaires au développement un accompagnement pour la mise en œuvre des outils existants de résilience des communautés face aux dérèglements climatiques, à la pollution et à la dégradation des sols.

C'est une occasion pour le Burundi pour lancer un appel aux pays pollueurs de prendre le devant pour accélérer la réduction des GES mais aussi de tenir leurs promesses afin de financer les efforts d'atténuation et d'adaptation climatique. La promesse de fournir 100 milliards de

dollars de financement climatique par an aux pays en développement doit être tenue. A-t-il ajouté.

Le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération au Développement a clôturé son discours en affirmant l'engagement ferme du Burundi à la gouvernance mondiale de l'environnement et au multilatéralisme basés sur la règle du droit international pour protéger la terre nourricière ensemble dans l'unification de vision et d'approche et dans l'équité générationnelle. (Rédaction-MAECD)

Le Comité National chargé du suivi des activités du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des questions de Sécurité en Afrique Centrale (UNSAC) organise une séance de restitution des réunions.



un mécanisme pouvant répondre efficacement à ces conflits, le Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des questions de Sécurité en Afrique Centrale (UNSAC) a-t-il ajouté. Signalons que ledit comité se réunit tous les six mois dans le but de suivre et d'évaluer l'évolution socio-politique et institutionnelle des pays membres, et les encourager

Le Comité National chargé du suivi des activités du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des questions de Sécurité en Afrique Centrale (UNSAC) a organisé une séance de restitution des réunions mardi le 1^{er} mars 2022. Ces activités ont été rehaussées par le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Monsieur Ferdinand BASHIKAKO.



Dans son discours, le Secrétaire Permanent a rappelé que personne n'ignore que l'Afrique en générale et l'Afrique Centrale en particulier fait face à des défis majeurs à la paix et à la sécurité, qui menacent la stabilité régionale. Pour le Secrétaire Permanent, ces défis sont dus généralement aux tensions liées aux processus électoraux et la circulation des armes légères et de petit calibre. Ainsi, l'activisme des forces négatives dans certains pays nuit à la stabilité, affecte les relations inter-états et entretient un climat de méfiance au sein de la région. L'insécurité créée par ces forces a également de conséquences néfastes sur les populations civiles et entrave le développement socio-économique des pays. Sur la demande de la Communauté Economique de l'Afrique Centrale, le Secrétaire Général des Nations Unies a créé en 1992,

à promouvoir la limitation des armes, le désarmement et le développement dans la sous-région. Le Burundi y participe régulièrement.

En ce qui concerne les forces négatives et proliférations des armes, le volet militaire et police revêt une importance significative. Le Secrétaire Permanent a souligné l'importance de voies non-militaires susceptible de contribuer au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration de ces groupes armés. Il a évoqué que tout le monde est concerné par la lutte pour la paix, la sécurité et la tranquillité de son pays. Cette séance de restitution va aider les participants dans l'appropriation des mesures et des recommandations prises par les Etas Membres dans le but de réguler les différents défis.

(Rédaction-MAECD)

Protection civile : le rôle des volontaires reste incontournable



2020 et 35.727 personnes en 2021.

Grâce aux appuis financiers de l'organisation internationale pour les migrations OIM, le Ministre CPG Gervais Ndirakobuca a fait savoir que 1.619 ménages locataires des maisons qui ont été détruites par des effets du changement climatique ont été assistés pour trouver des maisons ailleurs. Selon lui, la vie non décente que mènent les personnes déplacées internes préoccupe davantage le gouvernement qui ne ménage

A la veille de la célébration de la journée mondiale de la protection civile, édition 2022 ; le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique CPG Gervais Ndirakobuca a sorti une déclaration à l'occasion de la célébration de cette journée qui sera célébrée le 1^{er} mars 2022 à Sororezo, commune Mukaza en Mairie de Bujumbura. Le thème choisi est : "Protection civile et gestion des populations déplacées internes : Rôle des volontaires et lutte contre les pandémies". Selon le Ministre de l'Intérieur du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, depuis une décennie, le Burundi a enregistré un accroissement en nombre et en intensité des risques de catastrophes naturelles dont les effets causent des déplacements internes de populations à plus de 90%. Pour illustration, le Ministre CPG Gervais Ndirakobuca a indiqué que la montée des eaux du lac Tanganyika et le débordement des eaux de la rivière Rusizi a causé le déplacement de 44.222 personnes en

aucun effort pour parvenir à l'installation définitive de ces personnes dans les zones sécurisées.

Au regard du rôle prépondérant que jouent les volontaires de la croix rouge du Burundi dans la gestion des urgences, les autres organisations sont encouragées à mettre en place des équipes chargées de la prévention des risques et des secours en cas de catastrophes, a souligné le Ministre CPG Gervais Ndirakobuca.

Pour alléger la souffrance des communautés affectées par des catastrophes, le ministre de l'intérieur a lancé un appel aux partenaires à revoir le financement du plan de réponse humanitaire au Burundi qui n'a pas dépassé 48% en 2020 tandis que celui de 2021 est de 36%. Cet état de fait doit attirer l'attention des acteurs gouvernementaux et celle des partenaires au développement qui doivent développer conjointement des aspects palliatifs et alternatifs a souligné le Ministre CPG Gervais Ndirakobuca. (www.rtnb.bi)

Signature d'une convention de financement entre le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification et l'AFD

Le Ministre des Finances, de la Planification Economique et du Budget Dr Domitien Ndirakobuca a signé mardi le 1^{er} mars 2022 avec

l'Ambassadeur de France au Burundi Jérémie BLIN, une convention de financement de 21,3 millions de dollars américains pour le projet " Twige neza" mis en œuvre par l'Agence française de développement



éducatif. Toutefois, ces interventions restent insuffisantes précise-t-il, au regard des besoins du secteur de l'éducation. Il a profité de cette occasion pour interpeller les partenaires intervenant dans les secteurs sociaux à mobiliser plus de ressources en vue d'appuyer le Gouvernement à augmenter les infrastructures et les équipements éducatifs.

Le Ministre en charge des Finances a lancé un appel à tout un chacun de mobiliser plus d'efforts afin de rattraper le retard remarquable dans le

(AFD).

Le Ministre en charge des Finances Dr Domitien Ndi-hokubwayo a fait savoir que le projet visé par ce financement a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la capacité d'accueil et à la qualité d'apprentissage des élèves burundais de l'enseignement fondamental ainsi qu'à la consolidation des acquis de la réforme de l'enseignement fondamental et au développement équitable du secteur éducatif.

Dr Domitien Ndi-hokubwayo a également remercié l'Agence Française de Développement pour son appui multiforme dans la recherche des solutions durables aux problèmes auxquels fait face le secteur

système éducatif. Et d'ajouter que cela permettra d'améliorer les capacités d'accueil des élèves et de soutenir le Gouvernement du Burundi qui demande à chaque partenaire au développement, de focaliser les appuis sur des activités visibles sur terrain.

L'Ambassadeur de France au Burundi s'est quant à lui réjoui de la signature de ce projet, un projet particulièrement important pour l'avenir du pays car, dit-il, il améliorera l'accès et la qualité de l'éducation au Burundi, a souligné Ambassadeur Jérémie BLIN.

(www.rtnb.bi)

Célébration de la journée mondiale de la protection civile, édition 2022

Le Burundi s'est joint au monde entier mardi, le 1^{er} mars 2022 pour célébrer la journée mondiale de la protection civile, édition 2022. Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique CPC Gervais Ndirakobuca a rehaussé de sa présence les activités de cette journée qui se sont déroulées à Sororezo en Mairie de Bujumbura. Le thème choisi est : "Protection civile et gestion des populations déplacées internes : Rôle des volontaires et lutte contre les pandémies".

Dans son mot d'accueil, le Directeur général de la protection Civile CP Anicet Nibaruta a indiqué que cette activité est une occasion de sensibiliser le pu-

blic sur les secours aux personnes, la protection de leurs biens et la sauvegarde de l'environnement en cas de catastrophes naturelles.

Il a souligné que le Gouvernement du Burundi a mis en place un dispositif national chargé de prévenir les risques, préserver les vies humaines et réduire sensiblement les pertes dues au choc de catastrophes. Il s'agit de la mise en place de la direction générale de la protection civile et la gestion des catastrophes qui coordonnent toute les actions, préparations et réponses aux urgences composantes et intégrantes de la politique de sécurité nationale des outils précieux du développement durable, a annoncé le directeur Générale de la protection civile CP Anicet Nibaruta. Grâce aux différents appuis des partenaires au déve-



vernement du Burundi en collaboration avec les partenaires au développement est en train de travailler pour la relocalisation des ménages sinistrés dans des zones plus sûres. « C'est une activité qu'on doit faire avec plus d'attention afin que les partenaires au développement aident aux plus nécessiteux », a souligné le Ministre CPG Gervais Ndirakobuca.

Quant au rôle des partenaires dans la gestion des catastrophes, le Ministre CPG Gervais Ndirakobuca a apprécié positivement le rôle que

loppement, le directeur général de la plate forme de la gestion des catastrophes a indiqué que cette institution a enregistré des avancées assez significatives notamment en matière de réduction des risques de catastrophes, la mise en place d'un cadre institutionnel légal, l'élaboration de la cartographie multirisque, la surveillance et l'évaluation des risques liés aux catastrophes, la prévision saisonnière météorologique, l'élaboration et la mise en œuvre des projets visant à améliorer la résilience communautaire face aux catastrophes, etc.

Dans son discours, le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique CPG Gervais Ndirakobuca a indiqué que le Burundi a enregistré dans ces dix dernières années des effets de catastrophes naturelles comme l'inondation, les pluies torrentielles mêlées de vents violents, les glissements de terrains, la grêle, le déficit hydrique qui causent des pertes de vies humaines, des pertes matérielles, les déplacements massifs des populations, etc.

Selon le Ministre, la montée des eaux du lac Tanganyika a causé le déplacement de 44 222 personnes en 2020 et 35 727 personnes en 2021 sans oublier un nombre important de maisons détruites, a martelé le Ministre de l'Intérieur du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

Actuellement, le Ministre CPG Gervais Ndirakobuca a annoncé que le Gouvernement du Burundi a initié une approche de la solidarité locale au moyen de la mobilisation des ressources et en coordonnant les interventions pour l'assistance humanitaire destinées à alléger les souffrances des communautés affectées par des effets du changement climatique.

Concernant les déplacés dues à la montée du lac Tanganyika et le débordement de la rivière Rusizi, le Gou-

jouent les partenaires et surtout les volontaires de la Croix du Burundi dans la gestion des risques de catastrophes et a encouragé les autres organisations qui œuvrent dans le domaine des urgences à mettre en place des équipes de prévention et secours à personnes. Ceci permettra au Burundi de bien se préparer à faire face à la survenance des catastrophes naturelles et leurs gestions en temps utile, a annoncé le Ministre de l'Intérieur du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

Dans le cadre du renforcement du cadre institutionnel dans la préparation des réponses rapides aux urgences humanitaires, le Gouvernement a sollicité un appui des partenaires au développement dans l'objectif d'opérationnaliser l'école nationale de la protection civile, rendre opérationnel le centre national et 4 centres régionaux d'opérations d'urgences, opérationnaliser le fonds de réduction des risques de catastrophes, opérationnaliser le génie des travaux de protection civile, mettre en place un mécanisme national d'alerte précoce multirisque doté d'une salle de veille fonctionnelle, etc.

Cette journée mondiale a été adoptée par l'Organisation Internationale de la Protection Civile (OIPC) le 1^{er} mars 1972, le Burundi a célébré la 13^{ème} édition de cette journée, il a adhéré à l'OIPC le 19 février 2009 et a débuté la célébration de cette journée le 1^{er} mars 2009. Cette année, les activités ont débuté par la visite des participants aux différents stands des équipements utilisés dans la protection civile.

(www.rtnb.bi)

L'agriculture en Mairie de Bujumbura est possible



La Mairie de Bujumbura a procédé le mercredi 02 mars 2022 au lancement des travaux de récolte du riz dans les champs modèles se trouvant dans la zone Buterere, commune Ntakangwa en Mairie de Bujumbura. Ces champs modèles se trouvent sur une étendue de 4,5 hectares et la production attendue est estimée à 20 tonnes de riz paddy.

En marge des travaux de récolte, le Chef de cabinet en Mairie de Bujumbura Ambassadeur Jean Bosco Barege a indiqué que l'exploitation de ces terres arables en Mairie de Bujumbura s'inscrit dans le cadre de répondre à l'appel du Chef de l'Etat SE Evariste Ndayishimiye qui a exhorté les Gouverneurs de provinces y compris le Maire de la ville de Bujumbura de préparer des champs modèles dans leurs provinces respectives.

Pour mettre en application cet appel du Chef de l'Etat, le Chef de cabinet à la Mairie de Bujumbura a précisé qu'ils ont préparé les champs modèles se trouvant sur une étendue de 4,5 hectares. Il laisse entendre aussi qu'ils ont agrandi la superficie des terres arables car cette année est dédiée à l'agriculture au Burundi. L'an-

née passée, ils ont exploité une étendue de 2 hectares où ils ont récolté 10 tonnes de riz paddy. Cette année, nous attendons une production avoisinant à 20 tonnes de riz non décortiqué, a souligné Ambassadeur Jean Bosco Barege.

Ambassadeur Jean Bosco Barege a en outre souligné que la Mairie est satisfaite de cette production. Il a affirmé que les terres de la plaine sont très fertiles même si les gens pensent qu'en Mairie de Bujumbura on ne pratique pas l'agriculture, il a souligné qu'ils sont entrain de prouver le contraire.

Cette production attendue est destinée à venir en aide aux personnes vulnérables dont les orphelins, les veufs et les personnes âgées etc.

(www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°03 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 02 MARS 2022**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 02 mars 2022, à Gitega, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Avant de présenter l'ordre du jour, Son Excellence Monsieur le Président de la République s'est réjoui du fait que les sanctions qui avaient été imposées au Burundi par l'Union Européenne aient été levées, ce qui est une victoire pour le Gouvernement et pour tout le Peuple Burundais.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le jeudi 24 février 2022, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Avant de présenter la synthèse des observations de cette réunion, le Premier Ministre a, au nom du Gouvernement, félicité le Président de la République pour les déplacements qu'il vient d'effectuer à l'étranger ces derniers jours, particulièrement sur les résultats qui en sont issus.

Après restitution du Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. **Projet de Politique salariale**, présenté par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.

Le diagnostic effectué en matière de rémunération des fonctionnaires et agents civils de l'Etat montre qu'elle comporte de nombreuses disparités causées par :

- Une multiplicité de primes et indemnités octroyées de façon catégorielle et qui ne sont pas souvent conformes à celles prévues par le Statut des fonctionnaires ;

- L'existence d'avantages indiciers accordés à certaines catégories de fonctionnaires dès le recrutement ;
- Le cas des administrations personnalisées de l'Etat qui, au nom de leur autonomie, sont libres de fixer les rémunérations de leurs agents.

Cette situation a créé des frustrations pour certaines catégories de fonctionnaires qui ont conduit à des revendications répétitives pour réclamer une harmonisation des salaires.

C'est dans ce cadre qu'une politique salariale rétablissant les bases d'une rémunération équitable et durable a été élaborée afin de résoudre définitivement la question.

Le souci est, d'une part, de reconstruire un système d'équité dynamique pour la rémunération des fonctionnaires et, d'autre part, d'accompagner les réformes déjà engagées.

Cette politique repose sur la politique de gestion des performances dans le secteur public adoptée par le Gouvernement en 2014 ainsi que sur la classification des emplois, des fonctions et des métiers dans l'administration publique prévue par le Programme National de Réforme de l'Administration qui constitue la base des innovations que la Politique propose.

Il convient de signaler que cette politique est mise en œuvre depuis 2016.

Ce document avait été analysé dans la réunion du Conseil des Ministres du 7 juillet 2021 et les observations suivantes avaient été formulées:

- La note ne montre pas l'effectif de ceux qui ont bénéficié de l'indemnité d'ajustement salarial et à quelle hauteur ;
- La valeur du « point-emploi » 45 n'a été fixée sur aucune base et n'a pas fait objet de consensus ;
- Il faut utiliser l'indice 28 car l'Indice 45 permettrait à ceux qui ont des salaires élevés à remonter davantage ;
- Cette politique doit être mise en œuvre en fonction du budget qui a été prévu à cet effet, à savoir 34 milliards pour remonter les salaires des fonctionnaires qui restent toujours bas ;
- Le document devrait montrer les rémunérations au niveau de tous les ministères au lieu de se limiter à certains secteurs uniquement ;

Le nouveau document présenté répond à ces préoccupations qui avaient été soulevées par le Conseil des Ministres.

Au cours des échanges, le Conseil des Ministres a apprécié le contenu de ce projet et l'a **adopté** avec les recommandations suivantes :

1. Dans les calculs à faire, il faut considérer la valeur du point d'indice « 45 » car l'application de la valeur 28 causerait une diminution des salaires de certains fonctionnaires;
2. Le montant de 125 milliards FBu prévu pour mettre en oeuvre cette politique salariale sera étalé sur 10 ans et non sur 5ans. Pour ce, un montant de 12,5 milliards FBu sera disponibilisé chaque année pendant 9 ans, avec possibilité qu'il soit majoré à mi-parcours si les ressources le permettent ;
3. Concernant le montant de 34 milliards FBu qui était prévu pour être utilisé cette année, seulement 25 milliards FBu seront utilisés, et les 9 milliards FBu restant constitueront une base qui sera complétée pour l'année prochaine ;
4. Une large information sur cette politique est nécessaire pour montrer son impact pour ceux qui ont déjà bénéficié de ses effets positifs.

2. **Strategie sectorielle du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique**, présentée par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

Le Burundi s'est doté depuis l'année 2018 d'un Plan National de Développement. Ce Plan place le secteur éducatif parmi les priorités nationales.

Dans le cadre de la mise oeuvre de ce document de référence, le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, veut se doter d'une stratégie sectorielle de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

Cette Stratégie a été conçue pour répondre aux difficultés et aux défis relevés dans ce secteur, tout en mettant un accent particulier sur les atouts du système éducatif burundais.

Elle est basée sur un diagnostic du système de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, en vue de pouvoir fixer les priorités de sa mise en oeuvre.

La priorisation pour la mise en oeuvre des actions est assurée dans le cadre du plan de mise en oeuvre, développé période par période, et devant faire l'objet d'une actualisation annuelle ou biannuelle dans certains cas.

Elle a l'avantage de proposer un plan de mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en oeuvre.

La mise en œuvre de la présente stratégie sectorielle nécessitera un budget global de mille sept cent cinquante-neuf milliards, quatre-vingt-sept millions de francs burundais (1.759,87 milliards Fbu).

Après échange et débat, la Stratégie a été **adoptée** avec les observations et les recommandations suivantes :

- Le Ministère a longtemps évolué en domaines séparés sans continuité des programmes au niveau des différents paliers : Primaire, Secondaire, Enseignement supérieur, ce qui a créé certaines incohérences ;
- Dans la conception des programmes de formation, il faut se rassurer de leur cohérence et de leur continuité au niveau de l'enseignement fondamental, post fondamental et de l'enseignement supérieur ;
- Un effort doit être fourni pour améliorer la situation de certaines écoles : équipements en bancs- pupitres, entretien et réhabilitation;
- La vulgarisation des technologies de l'information et de la communication jusqu'à la Direction Communale de l'Enseignement est une nécessité;
- L'objectif du Gouvernement étant de développer l'enseignement technique et professionnel, il faut élaborer des programmes durables et stables et ne pas être amené à les changer souvent ;
- Dans les formations à offrir, il faut mettre la priorité sur le volet pratique pour former des techniciens compétitifs sur le marché du travail ;
- Il faut développer la recherche en construisant des centres y relatifs dans diverses parties du pays ;
- Il faut faire en sorte que l'Université devienne une institution-Conseil qui appuie les ministères dans divers domaines
- Il faut récupérer et capitaliser les anciens programmes qui se sont révélés positifs et les harmoniser avec les nouveaux programmes.

3. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de financement n°D9640-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement en faveur du projet de préparation et de riposte au COVID-19 au Burundi- Financement additionnel signé à Bujumbura le 28 janvier 2022, présenté par la Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.

Le Gouvernement du Burundi a bénéficié d'un financement d'un montant de USD 5 000 000 pour une durée de 12 mois (Juillet 2020 au 30 juin 2021) et prolongée jusqu'au 30/09/2021. Beaucoup de réalisations ont été faites notamment l'acquisition des médicaments et équipements pour assistance respiratoire, les réactifs, les équipements de protection individuelle contre le COVID-19, etc...

Compte tenu du fait que certaines activités du financement initial n'avaient pas été exécutées à cause de l'insuffisance du budget dû aux coûts élevés pour l'acquisition des équipements et matériel pour la prise en charge des malades, et suite à l'actualisation d'un nouveau plan de riposte validé en septembre 2021 comprenant un volet sur la vaccination contre le Covid 19, le Gouvernement du Burundi a sollicité un don de financement additionnel auprès de la Banque Mondiale pour contribuer au financement d'autres activités inscrites dans le nouveau plan de riposte.

C'est ainsi qu'un financement additionnel du projet Covid-19 pour un montant de soixante (60) millions de dollars américains a été approuvé et signé en date du 28 Janvier 2022.

Cet accord de financement additionnel servira pour financer le nouveau plan de riposte contre le Covid-19 en achetant les vaccins et en soutenant l'acquisition des intrants pour le diagnostic et la prise en charge du Covid-19. Cet accord permettra également l'acquisition de 50 ambulances, 30 appareils de radiographies pour les hôpitaux communaux et 10 lits par hôpital communal, etc...

A l'issue de l'analyse, le projet a été **adopté** avec la recommandation d'élaborer toujours des projets prêts à être présentés aux partenaires qui sont prêts à appuyer.

4. **Projet de décret portant institution d'un Registre Social Unique au Burundi**, présenté par la Ministre de la Solidarité nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre.

Après la promulgation de la loi n°1/12 du 12 mai 2020 portant Code de la protection sociale au Burundi, un vaste chantier d'élaboration de ses textes d'application a été entamé en vue de rendre ses dispositions effectives. Pour le cas présent, il s'agit de mettre en place un texte réglementaire relatif au Registre social unique.

Le Registre Social Unique est une base de données dynamique obtenue suivant un processus d'identification et de sélection des ménages pauvres et/ou vulnérables pour leur permettre d'accéder de façon équitable et transparente à des programmes sociaux.

Les programmes sociaux sont définis comme l'ensemble des programmes et projets du Gouvernement, de ses partenaires au développement et des organisations non gouvernementales visant à améliorer les conditions de vie des ménages pauvres et/ou vulnérables dans tous les secteurs.

La mise en place du Registre Social au Burundi a plusieurs avantages, notamment :

- Permettre la centralisation des données des ménages pauvres et/ou vulnérables, ce qui favorisera leur inclusion au sein des programmes sociaux et la prise en compte de leurs besoins spécifiques ;
- Renforcer les liens entre les différents programmes sociaux et ainsi éviter les doublons et les chevauchements ;
- Assurer une bonne planification des programmes et projets sociaux basés sur les besoins et les priorités des ménages enregistrés ;
- Permettre une meilleure coordination des différentes interventions grâce à l'utilisation harmonisée des outils tels que le questionnaire unifié, la base de données,...;
- Permettre une évaluation des degrés de vulnérabilité des ménages et une meilleure conception des politiques sociales ;
- Permettre une réponse rapide surtout en cas de situation humanitaire d'urgence .

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec entre autres recommandations de :

- Reformuler le titre de façon qu'il y ait cohérence entre le contenu du texte avec le titre;
- Préciser dans le texte que le siège de l'Office National du Registre Social Unique sera établi à Gitega ;
- Supprimer les détails concernant l'Office, et les réserver pour le texte qui va l'organiser ;
- Réviser le décret qui organise le Ministère pour insérer l'Office parmi les structures sous sa tutelle;
- Procéder à l'informatisation du Registre Social Unique;
- Préciser que le Registre Social Unique concernera toute la population habitant sur le territoire national tout en prenant soin de les catégoriser selon le niveau de vie;
- Montrer qui fait partie de l'organe de gestion et du Comité de suivi
- Profiter des données du recensement général de la population en cours de préparation .

5. Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des personnes handicapées

6. Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des personnes âgées

Ces deux protocoles ont été présentés par la Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre.

L'Union Africaine s'est depuis longtemps préoccupée de l'absence de mesures efficaces visant à garantir la protection des droits des personnes handicapées. Elle s'inquiétait notamment de la discrimination et de la violence à l'égard des personnes handicapées, ainsi que des effets des pratiques néfastes, et souhaitait protéger davantage cette catégorie de personnes. Ces préoccupations ont conduit l'UA à élaborer ce Protocole.

Le Protocole additionnel à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des personnes handicapées reconnaît que la personne handicapée est une personne affectée par la déficience de ses capacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société, sur la base de l'égalité avec les autres individus.

S'agissant du **Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits des personnes âgées**, il a été adopté par la vingt-sixième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba en Ethiopie, le 31 janvier 2016.

L'idée de disposer d'un instrument juridique régissant les droits des personnes âgées est née du constat que les personnes du 3^{ème} âge deviennent des marginalisés sociaux qui se heurtent à de nombreuses contraintes, et ne font pas l'objet d'attention de la part des pouvoirs publics.

Ce Protocole représente une avancée significative dans les mesures prises par la communauté internationale pour éliminer les discriminations auxquelles font face les personnes âgées.

La ratification du présent protocole par notre pays permettra donc une meilleure gestion de la prise en charge des personnes du troisième âge tant au point de vue économique, sanitaire que social.

Après analyse, les deux protocoles ont été **adoptés** avec entre autre recommandation de revoir les exposés des motifs en reformulant certains paragraphes qui feraient croire que les personnes âgées et les handicapées sont rejetées ou discriminées par la société au Burundi. Le Burundi ratifie plutôt ces protocoles dans le but de prévenir les difficultés qui peuvent arriver à ces catégories de personnes car, au Burundi, ces personnes sont généralement respectées;

7. **Projet de Politique nationale d'assurance et sa stratégie de mise en œuvre,** présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Au cours de l'année 2017, l'Agence de Régulation et Contrôle des Assurances (ARCA) s'est dotée d'un Plan Stratégique pour orienter les actions concourant à la réalisation de ses objectifs à l'horizon 2022.

C'est dans ce cadre qu'il a été soulevé la nécessité d'une élaboration d'une politique nationale d'assurance.

Le Plan National de Développement du Burundi quant à lui comporte des orientations macroéconomiques incluant le développement du secteur des assurances dont la mise en application nécessite une politique claire spécifique au secteur burundais des assurances.

La Politique Nationale d'Assurance a été élaborée dans ce cadre.

Cette Politique vise à promouvoir un secteur moderne des assurances, à la hauteur des standards internationaux, contribuant à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.

Elle consacre des propositions de solutions aux problèmes identifiés qui s'articulent autour des orientations stratégiques suivantes :

- 1) Promouvoir et développer le secteur des assurances ;
- 2) Assainir et moderniser les compagnies d'assurance ;
- 3) Rendre efficace le contrôle et la régulation ;
- 4) Converger vers un marché d'assurance de la Communauté Est Africaine.

Ces orientations stratégiques fixent les axes d'interventions qui, à leur tour, sont éclatées en objectifs à atteindre ainsi que les actions prioritaires à mener pour atteindre chaque objectif.

Après échange et débat, le projet a été **adopté** après avoir subi certaines retouches.

Le Conseil des Ministres en a profité pour déplorer le comportement des sociétés d'assurance qui, au lieu d'indemniser les victimes des sinistres, les traînent en justice au lieu de s'en prendre aux responsables de ces sinistres. Il s'agit des pratiques qu'il faut à tout prix décourager.

Il a été également recommandé que le secteur des assurances au Burundi s'inspire des pratiques des autres pays pour apporter des innovations.

8. Projet d'arrêté portant, création, missions, organisation et fonctionnement d'une Commission Paritaire d'Appel « CPA », présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

La loi relative aux procédures fiscales crée une Commission Paritaire d'Appel et prévoit qu'une ordonnance du Ministre en charge des Finances donne à chaque membre un mandat de deux ans renouvelable et un forfait de prime mensuelle.

Cette commission est chargée d'instruire tous les recours en rapport avec le contentieux fiscal se rapportant aux impôts et taxes internes et recettes non fiscales.

La loi n°1/20 du 25/6/2021 portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'exercice 2021/2022 quant à elle, en son article 49, gèle la prime mensuelle des membres de la Commission Paritaire d'Appel avec comme conséquence le risque de paralyser les activités de la Commission .

Cet article dispose que « Au titre de la gestion budgétaire 2021/2022, les jetons de présence des commissions techniques créés pour un événement dont les délais de travail ne dépassant pas deux mois sont supprimés sauf les commissions mises en place par arrêtés ou par décrets ».

Or, cette commission a été créée pour une durée indéterminée, ce qui laisse conclure que cette disposition ne concerne en rien la prime donnée aux membres de la Commission Paritaire d'appel.

Face au gel de cette prime, les membres de la commission Paritaire d'Appel en général et ceux qui proviennent du secteur privé en particulier se plaignent que l'absence de cette prime rend difficile, voire impossible, leur participation aux différentes activités de la Commission.

Après analyse de cette problématique, le Conseil des Ministres a formulé les observations suivantes:

- La Commission est à mettre en place par une ordonnance du Ministre en charge des Finances comme prévu par la loi relative aux procédures fiscales ;
- S'il apparaît que ces primes sont gelées du fait de l'application de la loi portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'exercice 2021/2022 qui supprime les frais de commissions techniques, sauf les commissions mises en place par arrêté ou par décret, ces frais seront fixés par Arrêté .

9. Note sur les disparités dans l'octroi des indemnités de fin de carrière, présentée par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Le Gouvernement du Burundi a initié une politique d'harmonisation des salaires dans l'administration publique à partir de janvier 2016. A cet effet:

- Toutes les annales, primes et indemnités conjoncturelles y compris les indemnités de fin de carrière ont été gelées financièrement;
- L'Ordonnance ministérielle conjointe n°570/540/60 du 20 janvier 2020 portant octroi d'une indemnité d'ajustement des disparités salariales dans le secteur public et gel des annales, primes et indemnités conjoncturelles gèle également l'indemnité de fin de carrière ;

Ainsi, la présente note fait suite à la demande d'une autorisation de régularisation des indemnités de fin de carrière en faveur des unités du personnel ayant été mises en retraite de l'ISABU et des membres du personnel des ex-institutions dont la SIP, ECOSAT, le Laboratoire National des Bâtiments et des Travaux Publics, et les SETEMU qui ont donné naissance à l'OBuha et dont leur carrière a pris fin en décembre 2020 .

Après analyse de la Note, les observations et recommandations formulées ont été les suivantes :

- Compte tenu de la politique salariale en cours d'application et de la promulgation de la loi qui régira les départs en retraite depuis 2020, cette régularisation ne se justifie pas;
- Cette mesure de suspension doit être applicable aux autres institutions qui continuent à donner des indemnités de fin de carrière alors que les textes actuels l'interdisent.

10. Note d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022-2023, présentée par le le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Cette Note est présentée comme complément de la Note sur le cadrage budgétaire présentée lors de la réunion du Conseil des Ministres du 16 février 2022.

Elle apporte des éclaircissements sur les grandes priorités du Gouvernement qui seront financées et réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2022/2023 en tenant compte des objectifs du Plan National de Développement et des six domaines prioritaires de la législature actuelle, à savoir :

- L'agriculture et l'élevage,
- La santé publique,
- L'industrialisation ,
- L'emploi des Jeunes et la promotion sociale des vulnérables,
- Les infrastructures sociales et économiques,

- La paix et la réconciliation nationale.

Les enveloppes budgétaires à allouer aux différents Ministères et Institutions au titre de l'exercice budgétaire 2022/2023 resteront compatibles avec les grandes priorités du Gouvernement. La plupart des enveloppes seront reconduites voir même diminuées en vue de concentrer le gros du budget à l'investissement dans les secteurs prioritaires.

Concernant les recettes additionnelles projetées pour financer les grandes priorités du Gouvernement, elles proviendront essentiellement de deux sources, à savoir :

- Les recettes additionnelles de l'OBR à hauteur de 504,5 milliards de BIF résultant de la digitalisation des finances publiques ;
- La rationalisation des dépenses qui va générer une économie de moyens d'un montant estimé à 14 milliards de BIF suite à la réduction au strict minimum des dépenses relatives aux ateliers et séminaires.

A l'issue de l'analyse de cette Note, les observations suivantes ont été formulées notamment :

- Les recettes en provenance des structures de l'Etat qui font entrer des recettes sont difficiles à budgétiser pour le moment, du fait que les résultats de l'année passée seront prêts après le 31 mars 2022, après l'adoption des bilans. Ces recettes seront prises en compte dans la loi budgétaire 2022-2023 ;
- Pour les intérêts générés par les Entreprises à participation publique, l'Etat participe dans la répartition des dividendes ;
- Les budgets des institutions parapubliques et des sociétés publiques doivent désormais apparaître dans le budget de l'Etat car le capital a été donné par l'Etat. Les Ministères de tutelle doivent faire le suivi nécessaire;
- Le responsable d'une institution qui va tenter de cacher le budget sera sanctionné
- En début d'exercice budgétaire, chaque Ministère doit montrer le point de départ pour pouvoir montrer ce qu'il a produit à la fin de l'exercice budgétaire ;
- Les institutions parapubliques et les sociétés publiques doivent s'ajuster pour s'aligner à l'exercice budgétaire de l'Etat qui commence le 1^{er} Juillet et qui se termine le 30 Juin ;
- La question de l'impôt sur les revenus doit être bien appréhendée car il y a beaucoup de revenus qui ne sont pas comptabilisés ;
- Il faut veiller à ce qu'il n'y ait plus de budget qui tombe en annulation. Au besoin, le responsable sera sanctionné;
- Les Ministres doivent s'impliquer dans le suivi des projets exécutés dans les Ministères.

Concernant la question de la construction des infrastructures dont l'exécution est confiée à l'OBUHA ou à l'Agence Routière du Burundi, il a été demandé au Ministre en charge des Infrastructures de préparer une note y relative à présenter en Conseil des Ministres.

11. Divers

- Son Excellence le Président de la République a parlé de la Retraite qui aura lieu le 04 et 05 mars 2022, où seront invités tous les cadres nommés par décret.

Les questions en rapport avec la décentralisation, la bonne gouvernance ainsi que les lacunes observées dans l'administration seront abordées. C'est en prélude au Code d'éthique qui va être élaborée car il faut que chacun sache à quoi il s'engage.

- Il a également parlé de la question des indemnisations pour des terrains déclarés d'utilité publique et retirés à des personnes mais qui sont, par après, donnés à d'autres personnes. Il a demandé que cette question soit bien étudiée car la réglementation en vigueur est dépassée et risque de créer des tensions inutiles.

- Il a enfin parlé des relations diplomatiques avec les autres pays ou institutions internationales, où chose étonnante, l'on constate qu'il ya des Burundais qui ne souhaitaient pas que les sanctions qui avaient été prises contre le Burundi par l'Union Européenne soient levées.

Il a souligné qu'actuellement, il y a une détermination de la part de la communauté internationale à travailler avec le Burundi. Il a demandé à tout un chacun de déployer les efforts supplémentaires pour capitaliser cet acquis.

Dans ce cadre, il a rappelé que le Burundi va assurer la présidence de la Communauté Est Africaine et a informé également que le 10^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays signataires de l'Accord d'Addis Abeba a décidé que le prochain Sommet se tiendra au Burundi. Il a appelé tout le monde, chacun en ce qui le concerne, à se préparer en conséquence.

Fait à Gitega, le 03 mars 2022

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi